Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

L'aquilon

20 ans

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 21 numéro 16, 28 avril 2006

Poursuite judiciaire

Page 1-3

Ça va coûter cher pour faire rouler votre gros char!

Page 5

Prentice n'attendra pas les Deh Cho

Page 7

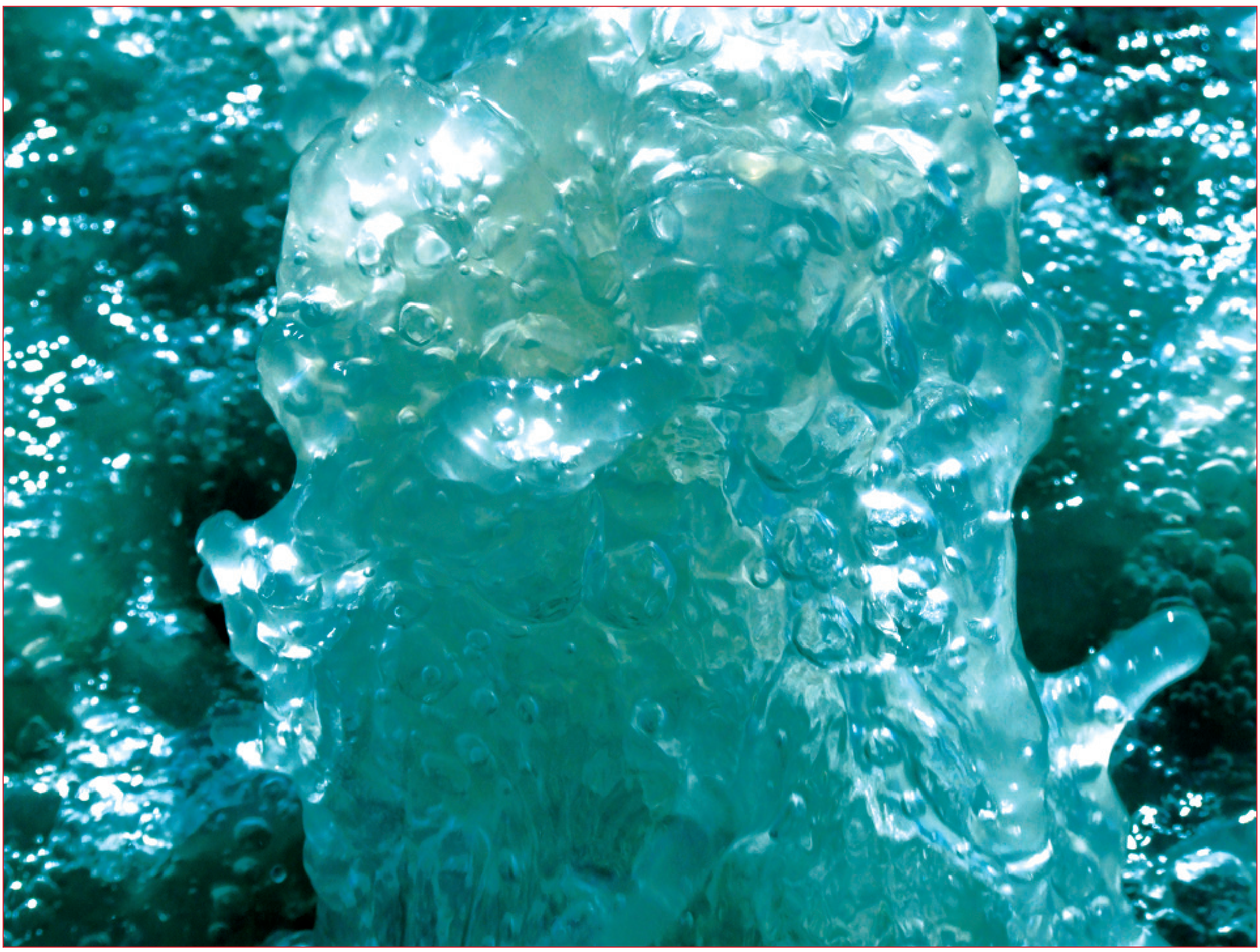
Le Nunavoix

Pages 9-11

L'art thérapeutique

Une femme de Fort Smith surmonte la maladie en partie grâce à la peinture, la broderie et la couture.

Page 12



Batiste W. Foisy

Le champagne qui coule à flot le jour où le jugement a été reçu ? Non! Un torrent printanier jaillit d'un égout pluvial de l'avenue Franklin, à Yellowknife

Poursuite judiciaire contre le gouvernement territorial

Coupable!

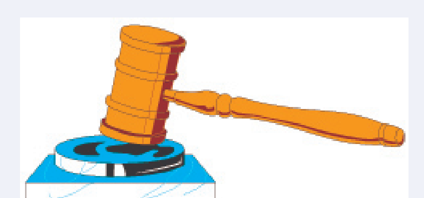
Le verdict est tombé dans l'affaire FFT contre les TNO. Le gouvernement territorial devra dispenser les services en français mur à mur, le fédéral s'en tire sans une égratignure et la Fédération sans un rond.

Batiste W. Foisy

Pendant plus de 20 ans, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas respecté la minorité francophone et les droits linguistiques qui lui sont inhérents.

C'est le verdict qu'a rendu, mardi, la juge Marie Moreau de la Cour suprême des TNO, dans le cadre de la poursuite judiciaire qui oppose depuis six ans la Fédération Franco-Ténoise (FFT) aux gouvernements fédéral et territorial.

D'après la Cour, le gouvernement des TNO a sciemment manqué aux obligations de sa propre *Loi sur les langues officielles*, qui, depuis 1986, confère au français un statut égal à l'anglais partout dans le territoire. « Les violations de [la Loi] étaient révélatrices d'un problème systémique […] Les violations établies par la preuve ne sont pas des cas isolés », écrit la juge Moreau. Ces manquements, estime-t-elle, ont créé des torts palpables à la communauté qui accuse, en



conséquence, un taux d'assimilation de 63 %.

Pour réparer ces torts, le jugement de plus de 200 pages énumère une kyrielle d'ordonnances (voir encadré) auxquelles devra se conformer le gouvernement des TNO, d'ici un an.

Ce n'est rien de moins qu'un gouvernement bilingue mur à mur que réclame la Cour pour les 1100 francophones des TNO. Dorénavant, des employés bilingues, dont les compétences en français auront été testées, devront être en poste à chaque point de service du gouvernement. Toutes les communications publiques de l'État devront être systématiquement produites en français. En tout temps, l'accueil gouvernemental, que ce soit au téléphone où en personne, devra comprendre un « offre active » de service en français.

Le gouvernement devra également s'assurer que des services de santé en français sont disponibles dans ses hôpitaux. A cet effet, il devra recruter du personnel francophone, notamment des médecins, des infirmières, des techniciens et des pharmaciens. « En dernier ressort », un service d'interprète sera offert si les professionnels de la santé francophones ne sont pas disponibles. En plus d'une maîtrise irréprochable des deux langues, les interprètes devront avoir « une formation reconnue en terminologie médicale ».

Même le hansard, le journal des débats de l'Assemblée législative, devra être publié en français, et ce dans un délais de six mois.

Au Canada, il n'y a qu'au Nouveau-

Coupable
Suite en page 2

Sommaire



Batiste W. Foisy

Bevington appuie les grévistes

La semaine dernière, le député de Western Arctic, Dennis Bevington s'est rendu sur les piquets de grève pour soutenir les employés de la mine de diamants Ekati qui ont enclenché une grève générale illimitée, il y a aujourd'hui trois semaines. Le néo-démocrate s'est dit solidaire des travailleurs. « Quand des travailleurs demande l'équité salariale, la protection de leur ancienneté ou encore que l'employeur se conforme à l'Entente [tlicho] sur les répercussions et les avantages, BHP Billiton appelle cela des demandes excessives. Je demande à votre employeur ce qui est juste quand, eux, ils prennent autant », a déclaré le député aux grévistes. Bevington a dit souhaiter que les parties retournent le plus rapidement possible à la table de négociation. Entre temps l'employeur a émis un communiqué de presse dans lequel il affirme que la mine fonctionne à pleine capacité. Selon BHP Billiton, un tiers de ses employés syndiqués d'Ekati sont toujours au travail, un chiffre que conteste le syndicat.

Ciné-club

Comme tous les premiers mercredi du mois, le ciné-club de l'Association franco-culturelle de Yellowknife aura lieu le 3 mai, à 19 h, à la bibliothèque municipale de Yellowknife. Au moment où ses lignes sont écrites, le film à projeter n'a pas encore été identifié. Pour en savoir davantage, veillez contacter l'AFCY : 873-3292.

Crack, ecstacy et machette

Le détachement de Yellowknife de la Gendarmerie royale du Canada a fait deux importantes saisies de drogue, le 25 avril. Dans une résidence du centre-ville la police a découvert de la cocaïne sous forme de roches de crack, une machette, une hache faite à la main et un engin explosif de type « cocktail molotov ». Un homme de 26 ans et une femme de 32 ans ont été arrêtés et seront accusés de trafic de stupéfiants. Le même jour, dans une chambre d'hôtel de Yellowknife, la GRC a découvert une quantité « significative » de cachets d'ecstacy, de même que de la cocaïne et des stéroïdes. On ne sait pas à qui appartenait la drogue, l'enquête suit son cour.

L'homme de Whitehorse retrouvé

Un homme de Whitehorse de 20 ans a été secouru par la Gendarmerie royale alors qu'il était porté disparu dans le bras est du Grand lac des Esclaves. Le jeune homme qui travaillait dans un camp de recherche géologique était parti en motoneige afin d'aller faire une vérification à un site de travail situé à environ 6 kilomètres du camp. Au retour, une poudrerie lui a fait perdre de vue son co-équipier et il a eu une panne d'essence. Il a dû passer la nuit en forêt et n'a été localisé que le lendemain en soirée. Il a ensuite été transporté jusqu'à Yellowknife où il a été hospitalisé pour une légère hypothermie. La GRC recommande aux motoneigistes de toujours transporter avec eux une trousse de survie et de l'essence.

Coupable

Suite de la page 1

Brunswick qu'on retrouve des exigences de bilinguisme aussi pointues.

« Il y avait les 298 recommandations Bastarache, maintenant c'est coomme si nous avions les 298 ordonnances Moreau », constate l'avocat de la FFT, Roger Lepage, faisant référence à l'étude menée en 1989 par le juriste Michel Bastarache, qui proposait déjà l'introduction de postes désignés bilingues dans tous les points de service du gouvernement. Précisons que, si la décision recoupe en grande partie les recommandations du rapport Bastarache, il ne compte réellement que six ordonnances.

« C'est le jugement le plus détaillé, le plus scrupuleux, que j'ai vu », s'enthousiasme l'avocat qui a défendu plusieurs dossiers touchant les minorités francophones. Il espère que cette cause serve de modèle dans d'autres litiges concernant l'offre de services en français aux communautés francophones en situation minoritaire.

« C'est un gain pour la communauté franco-ténoise, mais aussi pour toutes la minorité francophone du Canada », s'enorgueillit pour sa part le président de la FFT, Fernand Denault.

Contacté le jour du verdict, le ministre responsable des langues officielles des TNO, Charles Dent, n'a pas voulu émettre immédiatement des commentaires. « Je dois consulter plus longuement le jugement et me faire briefer par nos avocats », a-t-il expliqué.

Le ministre indique que le document devra être traduit en anglais avant qu'il ne puisse le commenter. Il promet, qu'à ce moment, il n'hésitera pas à aborder la question.

Le fédéral

Si l'administration de Yellowknife est pointée du doigt, Ottawa s'en tire à bon compte. La juge écarte toute responsabilité fédérale dans les manquements.

« Dans le cadre de la politique de dévolution, il n'appartenait pas aux représentants fédéraux de mettre en doute l'efficacité des méthodes employées par le gouvernement des TNO pour mettre en œuvre sa propre Loi », écrit la juge.

Estimant que le gouvernement territorial était une institution fédérale au même titre qu'un ministère ou une agence gouvernementale, les plaignants souhaitaient que les normes fédérales de bilinguisme enchâssés dans la Constitution s'y appliquent. La juge Moreau n'a pas entrouvert cette porte, indiquant plutôt que « les violations alléguées peuvent être adressées de façon efficace et complète » par la loi territoriale.

Roger Lepage interprète cette décision prudente comme une démonstration que la *Loi sur les langues officielles* des TNO est assujettie à son équivalent fédéral et, partant, qu'elle ne saurait conférer aux Franco-Ténois des droits linguistiques moins étendus que ceux reconnus par *Charte canadienne des droits et libertés*.

Quoi qu'il en soit, la décision laisse à une autre Cour le soin de trancher la question du statut constitutionnel des territoires.

L'argent

La FFT réclamait plus de 25 millions $ en compensation des torts causés à la communauté qu'elle représente. Elle n'aura rien du tout.

« Les actions entreprises par la FFT étant tout à fait conformes à son rôle et à sa raison d'être, sa réclamation en dommages-intérêts compensatoires n'est pas appropriée », relève la juge Marie Moreau.

Une bonne partie des fonds réclamés par la Fédération Franco-Ténoise devait servir à l'érection de centres culturels francophones dans les municipalités de Yellowknife, Hay-River, Fort Smith et Inuvik. Roger Lepage signale que cette demande pourrait ressurgir avenant que la cause soit portée en appel.

Le président de la FFT estime, pour sa part, qu'il « serait irresponsable de commenter, maintenant l'aspect pécuniaire » du jugement.

La société Les Éditions Franco-Ténoises, qui publie ce journal, réclamait aussi des dommages-intérêts pour les pertes de revenus encourues par la non-publication de publicités dans le journal *L'Aquilon*. Bien que la juge reconnaît l'obligation du gouvernement de publier toutes ses communications publiques en français dans un journal local francophone, la société qui réclamait plus d'un million de dollars n'aura pas un sou, elle non plus.

La Loi, relève la juge, vise l'accès des Franco-Ténois aux offres de contrat et d'emplois dans le secteur public. « Le bénéfice financier que le journal tire de ces annonces n'est qu'indirect. »

Des individus que le gouvernement avait refusé de servir en français se joignaient aussi, en leur nom personnel, à la poursuite. Ils recevront des compensations équivalentes à environ 500 $ par effractions. Cinq personnes se partagent ainsi 18 000 $. Le gouvernement des TNO devra aussi rembourser aux plaignants leurs frais d'avocats et de recherche.

Mais, comme le signale Roger Lepage, « en bout de ligne c'est le gouvernement fédéral qui se retrouve avec la note la plus salée ». En vertu de d'un pacte convenu dans les années 1980, c'est au fédéral, et plus particulièrement au ministère du Patrimoine canadien, qu'incombe le soin de financer les services offerts par le gouvernement territorial dans ses onze langues officielles, et ce à perpétuité.

L'entente de contribution qui lie les deux gouvernements est échue depuis mars 2006. En ce moment, Ottawa débourse un peu moins de 2 millions $ par an pour les services en français que la Cour a jugés nettement inadéquats.

Le jugement dans son intégralité peut être consulté en ligne sur le site Web de la bibliothèque judiciaire des TNO (*www.justice.gov.nt.ca/courtlibrary/library.htm.)*. Le site est unilingue anglais, mais le jugement est en français.

J'ordonne...

Voici, dans les grandes lignes, les actions que gouvernement des TNO devra entreprendre pour se conformer au jugement.

Batiste W. Foisy

- Rédiger, d'ici un an, « un plan global de mise en œuvre » de la *Loi sur les langues officielles*.
- Consulter la Fédération Franco-Ténoise l'établissement pour « la mise en oeuvre, la gestion et la promotion » de ce plan.
- Créer des postes désignés bilingues au sein de la fonction publique, « notamment » aux points de services du gouvernement.
- Évaluer les compétences « orales et écrites » en français de tous les employés désignés bilingues.
- Faire une « offre active » des services en français. C'est-à-dire, offrir à tous les citoyens le choix d'être servi en français, par exemple en répondant « welcome, bonjour! » au téléphone.
- Créer des postes de coordonnateur aux langues, pouvant parler en français, dans chacune des institutions du gouvernement.
- Établir « un programme systématique de recrutement de personnel francophone ».
- Embaucher des professionnels de la santé francophones.
- Publier toutes les annonces du gouvernement en français dans *L'Aquilon* ou un journal francophone équivalent.
- Publier en français le journal des débats de l'Assemblée législative, d'ici six mois.
- Publier tous les documents émanant du gouvernement qui sont destinés au public en français.



Les avocats Pascale Giguère et Roger Lepage, encadrés de Léo-Paul Provencher et de Fernand Denault, étaient jubilants à l'issue du procès l'automne dernier... et pour cause.



L'amende ou les droits?

Et si le gouvernement ne se plie pas aux exigences, il se passe quoi?

Batiste W. Foisy

Le jugement détaillé de la juge Moreau ne demande pas au gouvernement des TNO de débourser de montants punitifs pour toutes les années durant lesquelles il n'a pas respecté les dispositions de la *Loi sur les langues officielles.* Tout au plus, la juge réclame environ 500 $ pour chaque effraction à la loi qui a été dûment étayée durant le procès.

En toute connaissance de cause, il est légitime de se demander si, dans ce cas, il ne serait pas plus économique pour le gouvernement de ne pas se plier au jugement et de se contenter d'une petite amende, à chaque fois qu'un citoyen prend la peine de le dénoncer.

L'avocat de la FFT, Roger Lepage, ne pense pas que cela soit une possibilité. « Si le gouvernement ne se conforme pas aux ordonnances, alors cela constituera un outrage au tribunal, estime-t-il. Dans ce cas il encourre des pénitences encore plus sévères. »

« Dans cette éventualité, ajoute-t-il, il faut s'attendre à ce que de nouvelles accusations soient portées contre le gouvernement. »

L'avocat rappelle que la juge Moreau demeure saisie du dossier.

Éditorial


Alain Bessette

Poursuite judiciaire
Que fera le gouvernement?

Le moral doit être plutôt bas du côté du gouvernement territorial à la suite du jugement rendu par la juge de la Cour suprême des TNO, Marie Moreau. Le titre de la page 1 est simple et livre le message : coupable! Il faut avouer que cette évaluation du comportement du gouvernement territorial n'étonnera pas beaucoup de personnes ayant suivi un peu le dossier de la poursuite judiciaire. Quelles sont les options du gouvernement territorial maintenant qu'un tribunal l'a reconnu coupable de multiples infractions à sa *Loi sur les langues officielles*?

Comme dans le dossier de l'équité salariale, le gouvernement peut décider d'étirer le processus en allant en appel, sachant fort bien que leur culpabilité ne fait aucun doute et que la décision finale ne fera que réitérer ce fait. Cette tactique visant à retarder l'inévitable pourrait cependant être une lame à deux tranchants pour le gouvernement territorial.

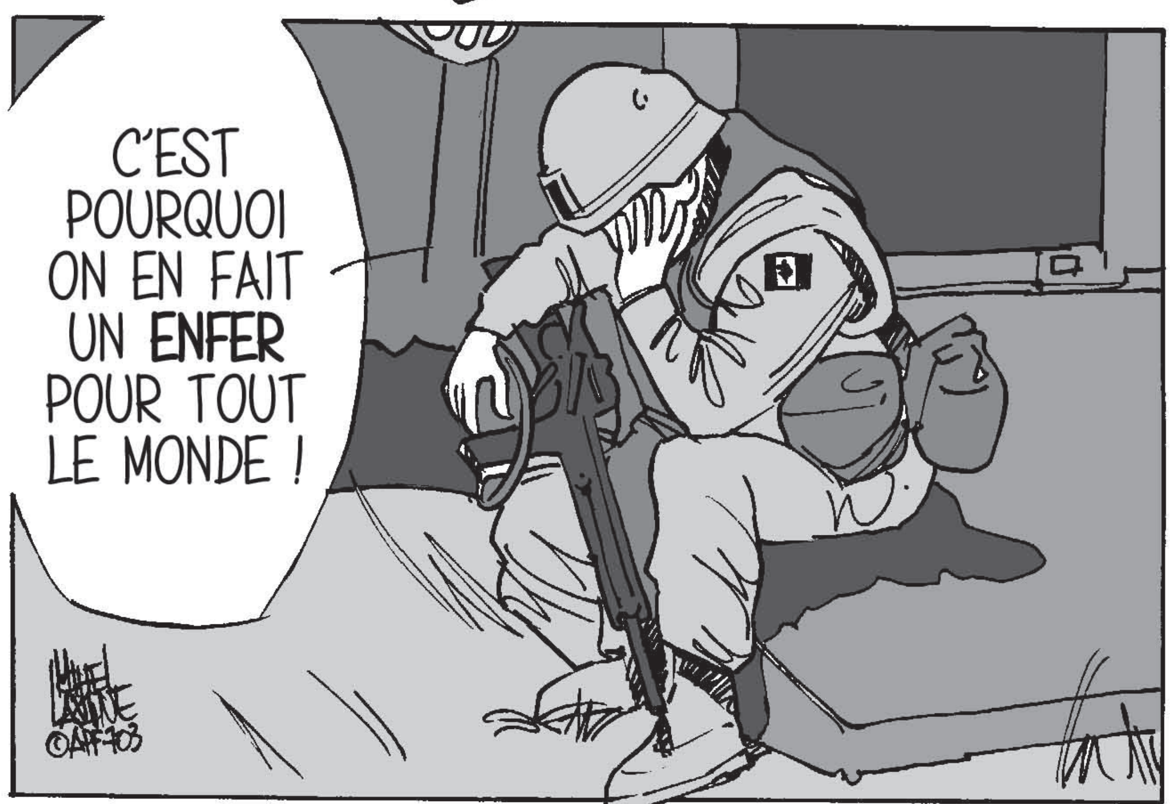
En effet, il y a une question fondamentale que la juge n'a qu'effleuré, celle de la responsabilité du gouvernement fédéral et l'applicabilité des articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Si le gouvernement des TNO se rend en appel, il est clair que cette question constitutionnelle sera à nouveau soulevée par notre procureur et la décision de la prochaine instance pourrait empirer la situation du gouvernement territorial. De plus, la Cour suprême du Canada pourrait aussi démontrer plus de largesse dans son interprétation des parties pouvant recevoir des dommages et intérêts. Nos voisins franco-yukonnais s'étaient justement joints à la poursuite pour savoir jusqu'où allait la responsabilité du gouvernement fédéral lorsqu'il s'engage dans un processus de dévolution vers un gouvernement territorial. Le jugement ne leur offre aucune réponse et je parie qu'ils espèrent que le gouvernement des TNO ira en appel.

L'autre option du gouvernement territorial serait de jouer la carte de la prudence et d'accepter le jugement avec ses ordonnances. Ce faisant, il devra au cours de la prochaine année adopter des règlements pour sa Loi, rédiger un plan global de mise en œuvre de sa Loi et, encore plus important pour la communauté, prévoir la création d'un comité de consultation ou de coopération avec la FFT, aux fins de consultation sur l'établissement, la mise en œuvre, la gestion et la promotion du plan global.

Ce dernier aspect vient compenser l'absence de décision concernant le rôle du gouvernement fédéral face au gouvernement territorial. En remettant directement entre les mains de la communauté le soin de voir à la gestion du plan global, la juge vient de nous nommer à titre de gardien des droits linguistiques des Franco-Ténois.

Une chose est certaine. Que ce soit dans le courant de la prochaine année (si le gouvernement accepte la décision) ou dans quelques années (si le gouvernement va en appel), le gouvernement territorial devra s'embarquer dans une vaste campagne de sensibilisation auprès de ses gestionnaires afin de changer les mentalités. Ça, c'est une lourde tâche.







C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
C.P. 4612, Hay River, NT, X0E 0R0
Tél. : (867) 875-0117, Téléc.: (867) 874-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journalistes : Batiste W. Foisy
Collaboratrice : Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété des *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Ça va coûter cher pour faire rouler votre gros char!



Geneviève Harvey

Pendant que j'écris cet article, le prix de l'essence à la pompe est de 1,22 $ à Québec, et un peu moins à Montréal. La semaine dernière, en Alberta, contrée du boom économique en raison de ses sables bitumineux, le prix était à 1,04 $. Et je ne parle pas du super. Car j'ai eu la bonne idée d'acheter une voiture dans laquelle, obligatoirement, il faut mettre du super, sinon, kaboum, le moteur.

Les raisons de ces flambées de prix? Vous les avez toutes entendues comme moi : elles sont toutes plus incroyables, pour ne pas dire pas crédibles, les unes que les autres : l'élection du Hamas en Palestine, la poursuite du pouvoir nucléaire en Iran (et je vais revenir sur l'Iran un peu plus loin), la pénurie possible chez nos voisins du sud, à cause des ouragans de l'an dernier, et les raisons continuent sans fin. Vous les croyez, vous autres, ces raisons évoquées? Pour ma part, je ne le les crois absolument pas. Comme disait une de mes amies, si au moins, c'était pour une bonne cause, ces hausses du pétrole, on se fermerait la boîte, ou on chialerait moins. Mais non, les raisons profondes, c'est l'arrivée de l'été, et comme les gens risquent de dépenser davantage pour l'essence, allez hop! On augmente. Le bon vieux peuple va payer. Le bon vieux peuple il paye pour tout. Et s'il ne lui reste plus rien pour profiter un peu de la vie, le bon vieux peuple, ben qu'il crève, il va y en avoir d'autres pour payer. C'est de même que ça marche depuis des années, des décennies, des siècles et j'irais quasiment jusqu'à dire depuis des millénaires. Faut bien qu'il y en ait qui profitent de la manne, d'autres qui la produisent, cette manne. Et ne général, ce sont deux groupes bien distincts. Vous me suivez? J'ai peine à me suivre moi-même!

Donc, avec toute cette flambée de prix, et toute cette question de pétrole, qui, vous le remarquerez, se produit pratiquement toujours au même moment chaque année, serez-vous surpris si je vous dis qu'hier, je suis allée sur le site de la Smart et que j'ai commencé à investiguer en ce sens. Pas étonnant, n'est-ce pas? Cette voiture répond peut-être, très temporairement, au problème causé par l'essence. Si on ne vivait pas dans un pays si froid, une mobylette pourrait bien faire l'affaire. Mais vous me voyez, vous, sur ma mobylette, à 40 sous zéro, braver les éléments pour aller faire des courses, ou pour descendre de Québec à Montréal? Vous me voyez peut-être, mais moi, je ne me vois pas, et c'est là le hic. Les voitures hybrides, je n'y pense pas pour l'instant, car elles ne sont pas encore suffisamment à point. Celles qui roulent moitié diesel, moitié huile à patates? Pas certaine que ça me tente de sentir la patate à l'année.

Je plaisante, mais il faudra sérieusement songer à de nouvelles solutions de déplacement. Dans les grosses villes, les transports en commun comblent un certain besoin, mais dans les petites villes, villages ou campagnes? Qu'est-ce qu'ils font les gens? C'est quasiment indispensable, une voiture! Mais il faut quand même se mettre à songer à tout ça car il n'est pas si loin, le temps où notre bonne vieille planète se sera complètement vidée de tout pétrole, qu'il soit fossile ou autre. Au rythme où vont les choses, ce n'est peut-être pas si loin que ça. Mais on dirait que le message ne passe pas. Les gros fabricants de voitures fabriquent des voitures plus grosses que jamais. Les gens ont davantage de véhicules que jamais : motoneiges, quatre roues, gros camions, etc. Sont-ils d'accord pour payer le double du prix de l'essence? De toute façon, qu'ils le veulent ou pas, c'est ce qui va se passer sous peu. C'est en train de se produire sous nos yeux. Pas besoin d'être spécialiste de la bourse pour faire des prédictions. Tout petit boursicoteur vous fera ce genre de prédiction en moins de deux.

Et moi qui me prépare à traverser en voiture le Canada dans son plus long, du nord-ouest au sud-est. Ça va me coûter une claque. Le prix des billets d'avion, vous les connaissez. Et les transporteurs aériens vont sûrement ajouter une surtaxe pour l'essence encore une fois. Je vous le dis, le petit peuple, y'a pas fini de payer.

Pas jojo, cette chronique ce matin. Comme toujours, j'écris le dimanche matin, mais juste avant, j'ai jeté un oeil sur les nouvelles. Je peux vous assurer que là non plus, ce n'était pas jojo non plus. Je vous les passe, les nouvelles, mais vous vous doutez bien de ce que je veux dire.

Si vous voulez commencer à faire des économies, peut-être devriez-vous investiguer dans la marche à pied, le vélo ou la raquette. Sinon, je ne donne pas cher de vos épargnes si le pattern se poursuit. Je vous souhaite quand même de passer une bonne semaine, ou devrais-je dire une bonne quinzaine, car je vous retrouve dans deux semaines. Sur ce, je vous laisse pour aller examiner mon Protégez-vous, spécial voitures. Peut-être vais-je y découvrir des secrets? Et je vais peut-être aller mettre de l'essence... car qui sait, sans doute que la semaine prochaine, ce sera bien plus cher.

genevharvey
@yahoo.com



CHRONIQUE TNO SANTÉ



Mp3 : protégez vos oreilles !

Jean de Dieu Tuyishime, coordonnateur
Angélique Ruzindana, rédactrice

Finalement vous avez craqué : le Père Noël a ramené un joli lecteur mp3 fourni avec ces petits écouteurs si discrets. Et bien, selon certains spécialistes de l'audition, ces cadeaux high tech pourraient être un cadeau empoisonné pour vos oreilles. Après les walkmans, ce sont les lecteurs mp3 qui déclenchent les foudres des spécialistes de l'audition. Selon eux, les forts volumes sonores associés à de longues durées d'écoute pourraient entraîner des pertes auditives. Quelques conseils vous permettront d'éviter le pire… à condition de ne pas faire la sourde oreille !

Plus fort, plus longtemps… plus dangereux !

Déjà dans les années 1980, l'arrivée des walkmans puis des lecteurs de CD portables avait fait réagir les médecins. Mais aujourd'hui, c'est l'extraordinaire succès des lecteurs mp3 qui pourrait poser problème. Directeur du département des sciences de la communication et de ses maladies de l'Université de Northwestern (Louisiane), Dan Garstecki juge même le danger plus grand car ces produits combinent de forts volumes sonores et de longues durées d'écoute. Peu soucieux de leur capacité auditive, les jeunes gens «aiment la musique forte, plus le rap et le rock que la musique classique ou le jazz». Les volumes sonores atteindraient ainsi souvent 110 à 120 décibels, des niveaux correspondant aux maximums lors de concerts de rock ou dans des boîtes de nuit. Ce qui est assez pour entraîner une perte auditive après seulement une heure et quart !

De plus, les petits écouteurs intra-auriculaires (qui se glissent dans l'oreille) seraient capables d'amplifier de 6 à 9 décibels le signal sonore. «C'est la différence entre le son émis par un aspirateur et une motocyclette ! Une différence loin d'être négligeable !» précise le Pr. Garstecki.

La combinaison de fortes intensités sonores et d'une longue durée d'écoute amène le spécialiste à réagir, alors qu'il affirme avoir observé chez des jeunes gens des pertes d'audition qui normalement ne surviennent que chez des seniors.

À noter qu'en France, l'article L5232-1 du code de la santé publique prévoit de brider les lecteurs mp3 (et tous les baladeurs) à 100 décibels. En 2002, Apple avait d'ailleurs retiré du marché des Ipod qui n'étaient pas en conformité. Mais la loi est facile à contourner : sur les forums de discussions circulent les explications pour «débrider» son lecteur mp3, en chargeant tout simplement les versions américaines des logiciels faisant fonctionner ces appareils…

Un mélomane averti en vaut deux !

Selon le Pr. Garstecki, deux principaux conseils sont à promouvoir auprès des utilisateurs de lecteurs mp3 :

- **La règle des 60 % - 60 minutes**, qui consiste à ne pas utiliser les lecteurs mp3 plus d'une heure à un volume supérieure à 60 % du maximum (juste au-dessus du volume moyen, soit 6 pour un maximum de 10) ;
- **L'adoption de casque recouvrant les oreilles**. Mais là, le phénomène de mode risque de constituer un obstacle important, ces casques plus encombrants et plus chers comportent le plus souvent des cerceaux autour de la tête. Une particularité qui les rend moins esthétiques… Mais certains fabricants proposent actuellement des compromis avec des casques à cerceaux autour du cou ou des casques clip-oreilles.

En respectant ces conseils, vous devriez pouvoir sans mal continuer à écouter votre musique préférée, que ce soit du Ragga, Hip-hop et autres styles en vogue.

Source :http://www.doctissimo.fr/html/sante/audition/articles/9214-lecteurs-mp3-audition problemes.htm

La Chronique TNO Santé est préparée par le Réseau TNO Santé en français et se veut un espace d'échanges et de conseils utiles pour nous responsabiliser et nous maintenir en meilleure santé.

Vous pouvez nous communiquer les sujets en rapport avec la santé qui vous intéressent, il nous fera plaisir d'en traiter davantage avec l'aide des professionnels concernés par les sujets.

L'adresse pour nous joindre:
5016, 48e Rue, C.P. 1325 Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone : (867) 920-2919, Télécopieur : (867) 873-2158,
courriel : santef@franco-nord.com

Les francophones réagissent au discours du Trône

Jean-François Bertrand

Dans la francophonie canadienne, on a accueilli avec déception le premier discours du Trône du gouvernement Harper.

Pour le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Jean-Guy Rioux, il est navrant que le Premier ministre n'ait même pas mentionné la dualité linguistique et la diversité culturelle dans l'énumération des grandes valeurs canadiennes.

« Cela nous inquiète beaucoup, nous croyons que l'opposition devrait proposer un amendement pour inscrire ces deux valeurs au discours du Trône», a déclaré M. Rioux à l'APF.

À la Fédération culturelle canadienne-française, on s'indigne que les arts et la culture n'aient fait l'objet d'aucune men-

Prentice n'attendra pas les Deh Cho

Le nouveau ministre des Affaires indiennes veut faire les choses autrement

Batiste W. Foisy

Avec ou sans l'accord des Premières nations du Deh Cho, le gouvernement de Stephen Harper donnera son aval à la mise en chantier du Projet gazier du Mackenzie.

C'est l'avertissement qu'a lancé le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord, Jim Prentice, qui a effectué, la semaine dernière, sa première tournée des territoires nordiques.

Celui qui s'est dit « tout à fait favorable » au mégaprojet de gazoduc a été clair. « Nous espérons que les nations autochtones seront unanimes à supporter le pipeline. Mais s'il n'y pas unanimité, nous devrons choisir l'option de la majorité », a-t-il dit, lors d'un point de presse à Yellowknife.

Sans entente de revendications territoriales, les Deh Cho sont la seule des quatre nations de la vallée du Mackenzie dont les leaders sont généralement réfractaires au gazoduc. Ceux dont le territoire couvre environ 40 % du tracé proposé pour le pipeline ont récemment entamé une poursuite judiciaire contre le gouvernement du Canada et Imperial Oil, le principal promoteur du projet.

Quant aux Inuvialuit, aux Gwich'in et aux Sahtu, leurs leaders sont tous favorables au gazoduc, quoiqu'il y ait, chez ces derniers, des résistances sensibles. Notons que les audiences publiques sur le projet tenues dans les communautés ont dégagé une tendance qui semble indiquer que l'intérêt des leaders pour le pipeline ne reflète pas un consensus de la population sur cette question.

Le député de Western Arctic, Dennis Bevington, n'a pas tardé à répondre au ministre. Selon le néo-démocrate, il va de la responsabilité du ministre de demeurer neutre dans le dossier du pipeline, tant que le processus réglementaire n'est pas achevé.

« Nous parlons du plus colossal projet de développement industriel de l'histoire des TNO. Il est insensé que le ministre donne son aval au projet, alors que des régions telles que le Deh Cho n'ont toujours pas été entendues », a souligné Bevington.

Le député dont la circonscription englobe l'ensemble des TNO estime que les impacts sociaux et environnementaux devront être mitigés avant la mise en chantier du projet. « Si nous ne tenons pas compte de ces préoccupations, les premiers bénéficiaires du projet, ce seront les pétrolières », prédit-il.

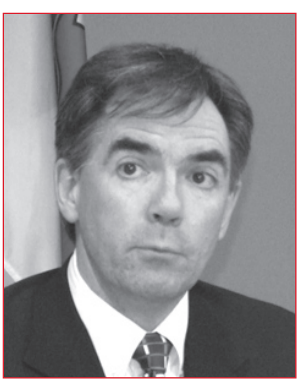
En conférence de presse, Prentice s'est dit en accord avec ce principe. « Le Parti conservateur supporte le projet gazier, pour autant qu'il soit effectué d'une façon qui soit respectueuse de l'environnement et des résidents de la région », a déclaré le ministre.

Prentice n'a pas pu cependant confirmer que son gouvernement allait tenir la promesse de l'ancien gouvernement libéral de dégager 500 millions $ pour aider les communautés à se préparer aux impacts sociaux du pipeline.

« Rien n'avait encore été budgété quand je suis rentré en poste, a-t-il noté. Ce sont là les aléas d'un changement de gouvernement. »

Revendications territoriales

Questionné sur les négociations entourant les revendications territoriales des Premières nations du Deh Cho, le ministre Prentice s'est dit prêt à reprendre les négociations,



mais a refusé de fixer un échéancier.

« Nous espérons que cela se fasse le plus tôt possible », a-t-il simplement dit, ajoutant qu'il avait déjà rencontré à deux reprises le grand chef des Deh Cho, Herb Norwegian.

De façon plus générale, le ministre a réitéré que son gouvernement supporte la négociation d'ententes de revendications territoriales avec les peuples autochtones, et ce malgré que le Parti conservateur soit le seul parti à avoir voté contre l'Accord Tlicho, l'an dernier.

« Le Parti conservateur a conclu les ententes sur le Sahtu et le Nunavut […] Ce ne sont que quelques points spécifiques qui ont motivé notre vote contre l'Accord Tlicho », s'est-il défendu.

Quand l'Accord Tlicho a été endossé par la Chambre des communes, Prentice, y était critique de l'opposition officielle en matière d'Affaires indiennes. Il avait, alors, expliqué l'opposition de son parti en raison des dispositions sur l'autonomie gouvernementale que l'entente comprenait.

L'Accord Tlicho est la première entente de revendication territoriale, aux TNO, à comprendre à la fois des dispositions sur la propriété foncière et sur l'autonomie gouvernementale. Hormis les Tlicho, aucun groupe autochtone des TNO n'a encore conclu d'entente sur son autonomie gouvernementale. Deux groupes – les Deh Cho et les Akaitcho – n'ont pas du tout d'entente de revendications territoriales.

Durant sa visite, le ministre des Affaires indiennes et du Nord s'est également rendu au Nunavut et au Yukon.

Grippe aviaire

Pas de danger pour la petite chasse

À vos appeaux, la sauvagine ne vous ren-ra pas (encore) malade.

Batiste W. Foisy

Les chasseurs des TNO n'ont pas à craindre la grippe aviaire, en tout cas pas ce printemps.

C'est, du moins, l'avis du ministère de la Santé des TNO et de l'Agence de la santé publique du Canada qui ont tenu une séance d'information conjointe, la semaine dernière, sur le virus le plus populaire de l'heure.

« Les chasseurs n'ont pas à craindre de manger la sauvagine, la chasse printanière pourra avoir lieu comme d'habitude », a assuré le directeur de la santé publique des TNO, André Corriveau.

« Dans le monde entier, il n'y a jamais eu un seul cas de transmission du virus de l'homme à l'animal causé par des oiseaux sauvage », a renchérit son homologue fédéral, le Dr David Butler-Jones.

« Tous les cas de transmission à l'homme étaient liés à la volaille domestique et concernaient des individus en contact rapproché et prolongé avec la volaille », ajoute le médecin le plus haut placé de la fonction publique canadienne.

Le Dr Corriveau affirme que plusieurs résidents désireux de s'adonner à la traditionnelle chasse du printemps ont contacté le ministère de la Santé à propos du virus H5N1. « Les gens en entendent parler tous les jours à la télé, c'est normal qu'ils s'inquiètent », a pour sa part indiqué le Dr Butler-Jones

Les deux médecins affirment cependant que les chasseurs doivent user de vigilance. « Il ne faut pas manger un oiseau qui est visiblement malade », souligne Corriveau qui estime que les résidents qui pratiquent la chasse traditionnelle n'ont pas de difficulté à identifier les animaux mal-en-point. « C'est un savoir traditionnel », dit-il.



Le Dr Butler-Jones conseille à quiconque désire manger de la volaille, aussi bien domestique que sauvage, de se plier aux règles d'hygiène de base. « Les règles n'ont pas changé, dit-il. Il faut bien cuire la viande avant de la manger. Quand vous préparez la viande, il faut ensuite désinfecter la surface et les ustensiles avant de préparer la salade. »

S'il n'y a pas de danger immédiatement, les deux médecins ne peuvent pas pour autant garantir que ce ne sera jamais le cas. La maladie peut évoluer, indiquent-ils, et il n'est pas exclus que des cas de transmission par des oiseaux sauvages surviennent dans un avenir plus ou moins rapproché.

« Ce n'est pas possible de dire si cela arrivera, ni quand cela arrivera », relève le Dr André Corriveau.

Depuis 2003, le virus a causé 109 décès humains à travers le monde, aucun au Canada. Le virus est transmissible, dans de rares cas, de l'animal à l'humain, mais il n'et pas transmissible de l'humain à l'humain.

Les données actuelles démontrent que la consommation de volaille ou d'œufs biens préparés n'entraîne pas d'infection par le virus de la grippe aviaire.

Le Nunavoix
Le souffle francophone du Nunavut
Volume 1, numéro 14



Visites politiques au Nunavut

La semaine du festival Toonik Tyme en a été une de festivités, mais aussi de visites politiques importantes.

Geneviève Génier Carrier



Photos: Geneviève Génier-Carrier

Le ministre Jin Prentice, en compagnie du président de l'AFN, Jacques Belleau

Jim Prentice

Le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jim Prentice, était de passage à Iqaluit les 18 et 19 avril derniers. Il en a profité pour annoncer l'investissement de 6,36 millions de dollars dans 61 projets favorisant le développement économique du Nunavut. Une somme de 575 000 $ a été allouée à la Nunavut Broadband Development Corporation (NBDC) qui travaille à améliorer l'accès haute vitesse à l'Internet à travers le réseau à large bande Qiniq. Cet investissement est essentiellement destiné à la recherche et au développement de nouveaux services. Présente à la conférence de presse, Lorraine Thomas, gestionnaire de projets chez la NBDC, a exposé différentes facettes du projet dont le développement de la vidéoconférence et d'un meilleur accès aux services bancaires pour répondre aux besoins de nombreuses communautés qui en sont toujours privé.

La plupart des questions posées par les journalistes lors de la conférence de presse ont porté sur le rapport Berger et les suites de la rencontre de Kelowna entre les premiers ministres provinciaux et les représentants autochtones tenue à l'automne dernier. Jim Prentice s'est montré prudent sur le dossier de l'éducation, n'envisageant pas de débloquer dans l'immédiat de nouvelles sommes pour pallier aux ratés du système d'éducation du territoire. Sans nier le problème, il a laissé sous-entendre que celui-ci découlait non pas d'un manque d'argent, mais plutôt d'une mauvaise organisation du système scolaire. Il s'est dit ouvert à la mise sur pied d'un groupe de travail pour étudier le dossier.

Interrogé sur les suites des engagements pris lors de la rencontre de Kelowna par les libéraux en automne 2005, Jim Prentice a réitéré que les budgets actuels ne contenaient pas de fonds destinés à leur donner suite. Aucun budget n'aurait encore été approuvé par la chambre à ce sujet. Les besoins nombreux, et non moins pressants, exprimés par les Premières Nations lors de la rencontre de Kelowna touchaient entre autres au problème du logement social. Certains journalistes ont rappelé que les Nunavummiuts comptent sur la mise en place de mesures à cet effet d'ici l'été, afin de permettre le transport des matériaux nécessaires à la construction de nouveaux logements. À cela, le ministre a dit être venu constater l'ampleur du problème du logement au Nunavut.

Jim Prentice a profité de ce premier passage à Iqaluit pour rencontrer les représentants de la communauté francophone. Il s'est entretenu avec Jacques Belleau, président de l'Association des francophones du Nunavut (AFN), Chantal Gabriot, directrice du RDÉE Nunavut et Daniel Hubert, coordonnateur de Santé en français au Nunavut (Safran), afin de connaître la réalité de la communauté, ses besoins et les projets en cours.

Michaëlle Jean

La gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, était aussi de passage au Nunavut la semaine dernière. Réalisant sa première visite officielle sur le territoire, elle a participé à l'ouverture du festival Toonik Tyme.

Dans son discours, elle a d'abord fait l'éloge de la richesse de la culture inuite, puis aux différentes problématiques tel le changement climatique : « Vous vous imposez comme un modèle d'utilisation durable des ressources […] bien avant que les scientifiques ne sonnent l'alarme, vos aînés ont remarqué les changements qui s'étaient opérés ici […] la glace qui se retire, les animaux qui dévient de leur parcours migratoire. ». Elle a loué le courage du peuple inuit, son art et sa persévérance pour conserver son identité.



La Gouverneure générale dans le studio de CFRT-FM

La gouverneure générale a aussi traité des jeunes, de l'ouverture sur le monde et de l'importance de l'éducation pour être libre de faire des choix et d'être partie prenante de l'avancement de la communauté. Prônant le métissage entre savoir ancien et nouvelles connaissances, elle a rappelé l'importante de transmettre aux jeunes une culture à travers laquelle ils se reconnaissent, afin qu'ils puissent la renouveler selon leur vision du monde. Elle a aussi réitéré son appui à la lutte contre la violence faite aux femmes.

Au cours de sa visite à Iqaluit et à Cape Dorset, Michaëlle Jean a rencontré des élus, des aînés et des membres de la communauté en participant à différentes activités culturelles et communautaires. Au programme, elle devait participer au dîner du vendredi, le 21 avril, au centre communautaire afin de rencontrer la communauté franco-nunavoise. Malheureusement, elle a dû prolonger son séjour à Cape Dorset en raison du mauvais temps. Par chance, elle avait déjà accordé une entrevue à Sylvain Fortier, coordonnateur de la radio CFRT 107,3 FM, plus tôt dans la semaine. Reprenant les thèmes développés précédemment, elle a souligné la richesse des mélanges culturels présents au Nunavut et l'importance de la présence francophone. Elle s'est dite très préoccupée par la question identitaire et la pauvreté.

Nunavut en bref

Décès de Jobie Nutarak

Le président de l'Assemblée législative du Nunavut, Jobie Nutarak, est décédé samedi dernier au cours d'une expédition de chasse à 400 km de Pond Inlet. Âgé de 58 ans, il était membre de l'Assemblé législative du Nunavut depuis la création du territoire en 1999. D'abord élu comme représentant de la communauté de Pont Inlet, il occupait la fonction de président depuis 2004. Il a été le premier unilingue inuktitut à accéder à ce poste, un grand pas pour les Inuit du Nunavut.

Semaine de l'éducation

Du 24 au 28 avril, se tenait la *Semaine de l'éducation 2006* sous le thème « Investing in Nunavut's Future ». La semaine de l'éducation est un événement annuel qui vise à reconnaître le travail des éducateurs du Nunavut et à rappeler l'importance de l'éducation tout au long de la vie pour le développement d'un Nunavut dynamique et prospère. Dans le cadre de cette semaine thématique, diverses activités ont eu lieu, dont la *Journée d'appréciation des éducateurs*, le lundi 24 avril, et la *Journée des éducateurs de la petite en enfance*, le mercredi 26 avril.

Vidéastes français à Iqaluit

Nadine et Jean-Claude Forestier étaient de passage à Iqaluit la semaine dernière pour compléter un reportage sur le Nunavut commencé il y a cinq ans. Ces deux photographes et vidéastes français croyaient qu'il était nécessaire de réactualiser les images qu'ils avaient d'Iqaluit, une ville qui a beaucoup changé depuis les dernières années. Poussés par une grande passion pour la vie dans le Grand Nord, les voyages et les différentes cultures, ils n'ont pas hésité à créer rapidement des contacts avec les Inuit et la communauté francophone d'Iqaluit. Pour eux, la réalisation d'un reportage ne consiste pas seulement à filmer des paysages et à enregistrer des témoignages, mais surtout à vivre avec les gens et à faire découvrir d'autres modes de pensée.

« Nunavut, le peuple du froid » sera diffusé sous forme de ciné-conférence en France et, espérons-le, au Nunavut également. À suivre au cours des prochains mois…

Activités à venir :

Le 6 mai prochain, amenez votre famille et vos amis à l'école des Trois-Soleils à 13 h 30 pour une super glissade familiale. Chocolat chaud, café et grignotines seront servis sur place. Plaisir garanti!

Les bénévoles de la radio communautaire CFRT 107,3FM vous invitent à un marché aux puces bénéfice, le samedi 13 mai, de 10 h à 14 h au centre communautaire. L'entrée est gratuite ! Pour louer une table de vente au coût de 15 $, contactez Sylvain Fortier au (867) 979-4606 poste 3.

Toonik Tyme en images

Du 17 au 22 avril, Iqaluit a vibré au rythme du festival annuel Toonik Tyme. Les Nunavummiuts de tous âges y ont trouvé leur compte parmi une multitude d'activités, que ce soit en s'amusant ou en découvrant de nouvelles facettes de la culture inuite.

Nous en avons profité pour faire le tour des activités et prendre quelques photos.

Texte et photos : Sabrina Bertrand



Quelques Inuits bien emmitouflés dans leurs habits en peau de phoque; l'idéal pour survivre aux grands froids nordiques.



Les aînés ont eu beaucoup de plaisir lors de cette partie de hockey organisée spécialement pour eux dans le cadre des festivités du Toonik Tyme. La preuve qu'il n'y a pas d'âge pour s'amuser!



Martha Malliki, représentante communautaire pour le Réseau de santé sexuelle, a profité du Toonik Tyme pour se déguiser et distribuer des condoms dont les emballages et slogans comiques étaient tout indiqués pour susciter l'intérêt des jeunes d'Iqaluit.
Une campagne de sensibilisation très réussie !



Une mère avec son enfant bien campé dans l'amauti, le manteau traditionnel des mamans inuites.

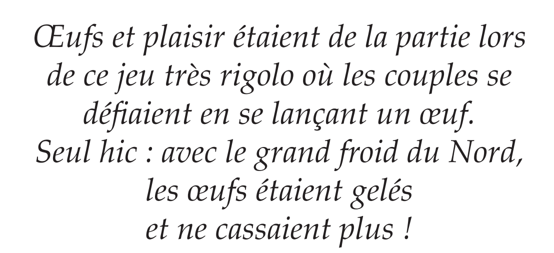


Ce jeune homme travaille sur les pattes de son ours polaire, la touche finale de son œuvre glacée. Ces sculptures nous permettent de mieux saisir le grand talent et la dextérité des artistes inuits.



Un participant au concours de sculpture sur glace très concentré sur son travail. Les concurrents avaient 4 heures pour sculpter un cube de glace et en faire une œuvre d'art, ce qu'ils ont réussi avec brio!





Œufs et plaisir étaient de la partie lors de ce jeu très rigolo où les couples se défiaient en se lançant un œuf. Seul hic : avec le grand froid du Nord, les œufs étaient gelés et ne cassaient plus !



Un saut à la corde très particulier, avec le coussin placé au milieu de la corde et les tours qui étaient de plus en plus rapides…



LA FÊTE DES MÈRES



BRICOLAGE

Bouquet de fleurs

Ce qu'il vous faut :

- Des feuilles de papier de couleur
- De la colle
- Des pailles si possibles vertes
- Des ciseaux
- Un crayon
- Un vase
- Du sable ou du riz

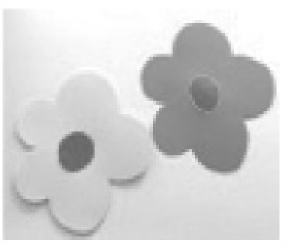
Comment faire?



❶ Dessine de grosses fleurs, des coeurs et des feuilles sur le papier de couleur de son choix.



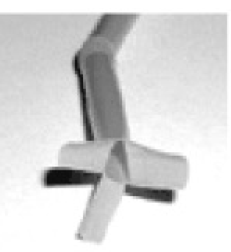
❷ Découpe les fleurs.



❸ Colle le coeur au centre de la fleur.



❹ Colle des feuilles sous certaines fleurs.



❺ Coupe 3 entailles à l'une des extrémités de la paille et écarte les en corolle.

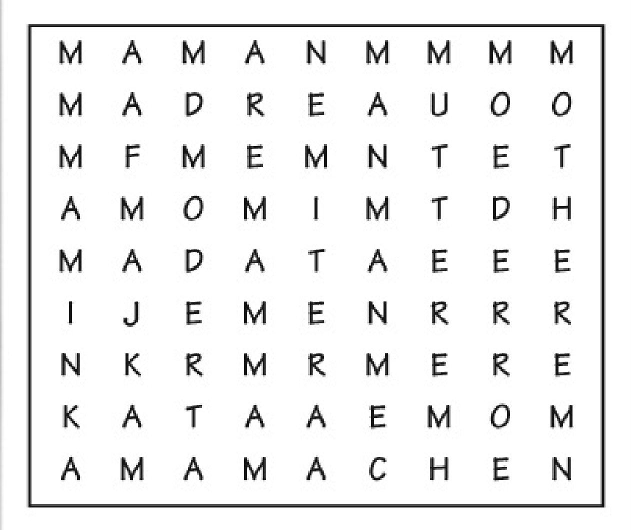


❻ Colle la paille au dos de la fleur.



❼ Rempli le vase de sable ou de riz et plante les fleurs dans le sable.

1 **R**etrouve tous les mots de la liste dans la grille et avec les lettres restantes tu trouveras le dernier mot (4 lettres).



M	A	M	A	N	M	M	M	M
M	A	D	R	E	A	U	O	O
M	F	M	E	M	N	T	E	T
A	M	O	M	I	M	T	D	H
M	A	D	A	T	A	E	E	E
I	J	E	M	E	N	R	R	R
N	K	R	M	R	M	E	R	E
K	A	T	A	A	E	M	O	M
A	M	A	M	A	C	H	E	N

- MAMAN (français)
- MANMAN (Créole)
- MÈRE (français)
- MOTHER (anglais)
- MOM (anglais)
- MUTTER (allemand)
- MAMACHEN (allemand)
- MOEDER (néerlandais)
- MADRE (espagnol)
- MODER (suédois)
- MAMINKA (tchèque)
- MAMMA (italien)
- MAJKA (bosniaque, croate)
- MITERA (grec)

Au mois de mai, c'est celle des mères :

_ _ _ _



SOLUTION

1. fête.

Petites annonces

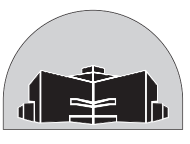
Moteur hors-bord

Moteur hors-bord 4 temps, Honda, 9,9 HP, 2003, excellente condition, pas utilisé depuis septembre 2004 . Avec réservoir et tuyau d'alimentation.2800$.
Alain au (867) 875-0117 (jour)
ou (867) 875-4555 (soir)

Les *Petites annonces* de L'Aquilon est un service communautaire offert gratuitement aux abonnés de L'Aquilon.

Pour nous joindre :
Tél. : 873-6603
(Yellowknife)
ou 875-0117
(Hay River)

aquilon@internorth.com



ADMINISTRATION DE SANTÉ TERRITORIALE STANTON

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Services de transport terrestre

Référence N° 70104

L'Administration de santé territoriale Stanton fait une demande de déclaration d'intérêt auprès d'entrepreneurs intéressés à conclure des accords d'offre permanente pour fournir des services de transport terrestre (taxi) au fur et à mesure des besoins, dans diverses communautés des TNO.

Faites parvenir vos déclarations d'intérêt au Bureau de la gestion des matériaux, rez-de-chaussée, Hôpital territorial Stanton, 550, Byrne Road, Yellowknife NT X1A 2N1.
Tél. : (867) 669-4173 ou (867) 669-4172;
fax : (867) 669-4132, au plus tard à :

15 h, heure locale, le 29 mai 2006

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de déclaration d'intérêt à l'adresse susmentionnée.



Territoires du Nord-Ouest Ministère des Transports
L'hon. Michael McLeod, ministre

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Recouvrir de tapis de matériaux enrobés les routes 1 et 5 (TNO)
CT100361

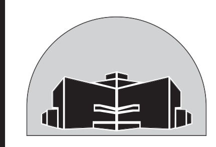
Les soumissions cachetées pour le travail demandé seront acceptées jusqu'à 15 h, heure locale, le 15 mai 2006, au bureau des contrats du ministère des Transports de Hay River et de Yellowknife, conformément aux conditions précisées dans les documents d'appel d'offres.

On peut se procurer les documents à partir du 24 avril 2006 aux endroits susmentionnés.

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura une rencontre avant soumission qui se tiendra **à 13 h 30 le 24 avril 2006** au bureau des contrats du ministère des Transports de Hay River au 76, Capital Drive, bureau 200.

Renseignements généraux : Diana Field
Tél. : (867) 874-5010
Renseignements techniques : Gilles Roy
Tél. : (867) 874-5019

On peut également se procurer de l'information sur les possibilités de contrats du ministère des Transports en consultant le site Web à http://www.contractregistry.nt.ca/public



ADMINISTRATION DE SANTÉ TERRITORIALE STANTON

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Services professionnels d'entretien de terrains
PM70103

L'Administration de santé territoriale Stanton fait une demande de propositions auprès de personnes qualifiées pour fournir des services professionnels d'entretien de terrains.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Bureau de la gestion des approvisionnements, rez-de-chaussée, Hôpital territorial Stanton, 550 Byrne Road, Yellowknife NT X1A 2N1. Tél. : (867) 669-4173, fax : (867) 669-4132.

Les propositions doivent parvenir à l'adresse susmentionnée au plus tard :

à 15 h, heure locale, le vendredi 17 mai 2006.

On peut se procurer les paramètres à l'adresse susmentionnée. Les soumissions cachetées doivent être remises sur les formulaires prévus à cet effet.

La politique d'encouragement aux entreprises du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique à cette demande de propositions.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ou toute proposition reçue.



Territoires du Nord-Ouest Environnement et Ressources naturelles
L'hon. J. Michael Miltenberger, ministre

APPEL D'OFFRES

Programmation d'un dispositif enregistreur de données à main
PM003070

Programmer le TDS Recon 400 afin d'accepter des données de terrains et les synchroniser avec le Forinv. Les feuilles de pointage devront être programmées pour l'évaluation écologique avant récolte, l'échantillonnage du volume de l'inventaire forestier, le volume total des trembles, des pins gris, des épinettes blanches et pour la Wesbogy (Western Boreal Growth and Yield). Au total, six feuilles de pointage devront être programmées.

Vous pouvez vous procurer les documents d'appel d'offres auprès de Rick Maddeaux, chef des contrats, Administration centrale ITI/ERN, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 7e étage, Centre Scotia, 5102, 50e Avenue, Yellowknife NT X1A 3S8. Tél. : (867) 873-7582; fax : (867) 873-0550; courriel : Rick_Maddeaux@gov.nt.ca.

Les propositions cachetées doivent parvenir à l'adresse susmentionnée au plus tard :

à 15 h, heure locale, le 3 mai 2006.

La politique d'encouragement aux entreprises du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique à cet appel d'offres.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ou toute proposition reçue.



Territoires du Nord-Ouest Travaux publics et Services
L'hon. Floyd K. Roland, ministre

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Formation – MS Office Specialist (Office 2003)
PM400711
- Yellowknife, TNO -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, Ministère des Travaux publics et Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional du Slave Nord, 5013, 44e Rue, Yellowknife NT X1A 2L9 au plus tard :

À 15 H, HEURE LOCALE, LE 12 MAI 2006.

On peut se procurer les paramètres à l'adresse susmentionnée à compter du 24 avril 2006.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter la soumission la plus basse ou toute soumission reçue.

Renseignements généraux : BJ Tees-Heisler
Administrateur des contrats
Gouvernement des TNO
Tél. : (867) 873-7662
Renseignements techniques : Bev Bourque
Gouvernement des TNO
Tél. : (867) 873-7140

Territoires du Nord-Ouest Ressources humaines
L'hon. F. Roland, ministre

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Agent - Révisions des nominations de personnel
(à contrat, au fur et à mesure des besoins)

Le ministère des Ressources humaines recherche des déclarations d'intérêt de la part de membres du public qui voudraient servir comme agents responsables des révisions des nominations de personnel, conformément à la Loi sur la fonction publique. L'agent effectuera une révision indépendante des concours faisant l'objet d'un appel tenus par les ministères, commissions, conseils et agences du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. L'agent responsable des révisions des nominations de personnel devra effectuer environ de 10 à 20 appels par année (chacun des appels prenant environ un jour ouvrable).

Les qualifications pour ce poste comprennent une expérience démontrée dans l'interprétation des lois, des politiques et des lignes directrices, de l'expérience dans la médiation et l'arbitration, il faut aussi avoir démontré des compétences en matière d'enquêtes et d'entrevues et avoir de l'expérience dans les procédures administratives.

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Mme Lynn Elkin, sous-ministre
Ministère des Ressources humaines
6e étage, Yellowknife Centre
C.P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Fax : (867) 873-0667
Courriel : janet_hornby@gov.nt.ca
Pour plus d'information :
Mme Shauna Yeomans, directrice
Ressources humaines ministérielles
Ministère des Ressources humaines
Tél. : (867) 920-8690
Courriel : shauna_yeomans@gov.nt.ca

La date limite est le 3 mai 2006, à 17 h.



Territoires du Nord-Ouest Travaux publics et Services
L'hon. Floyd K. Roland, ministre

APPEL D'OFFRES

Démolition de l'établissement pour jeunes contrevenants Dene K'onia

Démolir l'établissement pour jeunes contrevenants Dene K'onia, et se débarasser du matériel dangereux

CT100358

- Hay River, TNO -

Les propositions doivent parvenir à l'administrateur des contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, (ou livrées en main propre au 3e étage du B&R Rowe Centre), Hay River NT X0E 1G2; tél. : (867) 874-7003; fax : (867) 874-7014; ou à l'administrateur des contrats, Ministère des Travaux publics et des Services (ou livrées en main propre au bureau régional du Slave Nord, 5013, 44e Rue) Yellowknife NT X1A 2L9; tél. : (867) 873-7662; fax : (867) 873-0218, au plus tard :

À 15 H, HEURE LOCALE, LE 11 MAI 2006.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 13 avril 2006.

Un montant non remboursable de 50 $ est chargé pour se procurer les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formulaires prévus à cet effet et être accompagnées de la garantie précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ou toute proposition reçue.

Renseignements généraux : Audrey Maubitt,
commis aux contrats
Gouvernement des TNO
Tél. : (867) 874-7003
Renseignements techniques : Philip Kienholz,
agent de projet
Gouvernement des TNO
Tél. : (867) 874-7005
ou
Celeste Whelan
FSC Architexts & Engineers
Tél. : (867) 920-2882

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura rencontre avant soumission qui se tiendra à 9 h 30, le 25 avril 2006, à l'établissement pour jeunes contrevenants Dene K'onia, à Hay River.

Le Canadien de Montréal

Un résultat inespéré

Alain Bessette

25 avril 2006 – Le Canadien revient de la Caroline avec deux victoires en poche, rien de moins. Au moment où vous lirez ces lignes, les matchs de mercredi et de vendredi auront probablement été disputés et ça pourrait être une tout autre histoire.

En effet, si les joueurs du Canadien se présentaient au Centre Bell trop confiants en eux-mêmes, la Caroline pourrait bien les surprendre. Heureusement, la façon dont le Canadien a remporté sa deuxième victoire contre les Hurricanes peut certainement servir de leçon d'humilité. Après un départ fulgurant qui a permis de chasser le gardien numéro un de l'équipe adverse, le Canadien a permis à la Caroline de revenir dans le match et même de prendre les devants. La victoire est survenue en prolongation donc un seul lancer (ou un arrêt) a fait la différence entre cette victoire et une défaite. Pas de quoi pavoiser!

Dans mon analyse des forces et des faiblesses des deux clubs en présence, j'avais omis de mentionner un net avantage pour le Canadien : l'équipe d'entraîneurs.

Bob Gainey, Guy Carbonneau et Doug Jarvis ont tous excellé à titre de joueurs à caractère défensif. Ils ont tous joué de nombreux matchs des séries éliminatoires et ont les bagues de la coupe Stanley pour le prouver. Ce que ces trois entraîneurs peuvent apporter aux joueurs, c'est leur calme. En effet, mercredi, lorsque l'équipe sautera sur la patinoire du Centre Bell, une foule survoltée les accueillera. Plus de 20 000 fans qui crieront leur allégresse de voir leur club en si bonne position. Et ça, c'est un danger.

Ce qui a permis au club d'exceller contre la Caroline, c'est le fait que les joueurs se retrouvaient sur une glace adverse, sans partisan à épater. Plutôt que de vouloir en mettre plein la vue, les joueurs ont simplement suivi un plan de match établi par des guerriers aguerris. Devant ses propres partisans, certains joueurs auront peut-être tendance à vouloir offrir un « spectacle », à déroger un tantinet du plan de match dans l'espoir d'effectuer le jeu spectaculaire qui plaira à la foule et, vlan!, le revirement qui cause un but. Les trois entraîneurs devront s'assurer d'apaiser les troupes et ne pas laisser l'euphorie du moment causer trop de dommages.

Si la tendance se poursuit et que le Canadien parvient à éliminer la Caroline plus rapidement que prévu (je croyais l'exploit réalisable en sept matchs) ce sera certainement un bonus. Blessures et fatigue sont des éléments importants pour entraver les chances d'une équipe de pousser encore plus loin en série. Un repos prolongé permettrait à certains joueurs de soigner certaines petites blessures et à d'autre de refaire le plein d'énergie. Mais pour l'instant, le ciel est bleu-blanc-rouge.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis au service à la clientèle

Ministère des Travaux publics et des Services **Yellowknife, TNO**

Poste à temps partiel d'une durée de six mois

Le traitement initial est de 21,79 $ l'heure (soit environ 42 491 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-32-3684
Date limite : le 5 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Services à la clientèle, Ministère des Ressources humaines, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : (867) 873-0172; courriel : jobsyk@gob.nt.ca

- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site Web : www.hr.gov.nt.ca/employment/.*
- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *Pour certains postes, on exige la vérification du casier judiciaire. Les candidats qui possèdent un casier judiciaire ne sont pas nécessairement disqualifiés.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Pour certains postes, on exige un certificat de santé.*







Ergothérapeute

Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith **Fort Smith, TNO**

Le traitement est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 314 $.

N° du concours : 2006-67-3695
Date limite : le 5 mai 2006

Orthophoniste

Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith **Fort Smith, TNO**

Le traitement est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 314 $.

N° du concours : 2006-67-3696
Date limite : le 5 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ministère des Ressources humaines, GTNO, C.P. 876, Fort Smith NT X0E 0P0. Fax : (867) 872-2302; courriel : jobsfortsmith@gov.nt.ca

- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site Web : www.hr.gov.nt.ca/employment/.*
- *Pour certains postes, on exige la vérification du casier judiciaire et un certificat de santé.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pendant six mois pour combler d'autres postes semblables.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis d'entrepôt

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles **Inuvik, TNO**
Aménagement des forêts

Poste saisonnier

Le traitement initial est de 27,76 $ l'heure (soit environ 57 741 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 836 $.

N° du concours : 2006-53-3605
Date limite : le 1er mai 2006

Commis d'administration à la gestion des incendies de forêt

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles **Inuvik, TNO**

Le traitement initial est de 25,07 $ l'heure (soit environ 48 887 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 836 $. Le candidat doit posséder un permis de conduire de classe V, un permis d'opérateur radio et être capable de taper 25 mots à la minute.

N° du concours : 2006-53-3603
Date limite : le 1er mai 2006

Chef d'équipe – Incendies de forêt

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles **Inuvik, TNO**

Poste saisonnier

Le traitement initial est de 27,76 $ l'heure (soit environ 57 741 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 836 $. Le candidat doit posséder un certificat en secourisme d'urgence et en transport de marchandises dangereuses, un permis de conduire de classe V et un permis d'opérateur radio.

N° du concours : 2006-53-3608
Date limite : le 1er mai 2006

Membres de l'équipe de lutte contre les incendies de forêt (2 postes)

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles **Inuvik, TNO**

Postes saisonniers

Le traitement initial est de 25,07 $ l'heure (soit environ 52 146 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 836 $. Les candidats doivent posséder un certificat en secourisme d'urgence et en transport de marchandises dangereuses, un permis de conduire de classe V et un permis d'opérateur radio. De l'expérience à combattre des incendies serait un atout certain.

N° du concours : 2006-53-3608
Date limite : le 1er mai 2006

Membre de l'équipe de lutte contre les incendies de forêt

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles **Fort McPherson, TNO**

Poste saisonnier

Le traitement initial est de 25,07 $ l'heure (soit environ 52 146 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 11 684 $. Le candidat doit posséder un certificat en secourisme d'urgence et en transport de marchandises dangereuses, un permis de conduire de classe V et un permis d'opérateur radio. De l'expérience à combattre des incendies serait un atout certain.

N° du concours : 2006-53-3607
Date limite : le 1er mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Ministère des Ressources humaines, GTNO, C.P. 1869, Inuvik NT X0E 0T0. Tél. : (867) 678-6600; sans frais : 1 877 445-4482; fax : (867) 678-6620; courriel : jobsinuvik@gov.nt.ca

Coordonnateur des services scolaires et à la petite enfance

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation **Yellowknife, TNO**

Poste à durée déterminée jusqu'en juin 2009

Le traitement est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-71-3681
Date limite : le 5 mai 2006

Commis principal aux finances

Ministère des Travaux publics et des Services **Yellowknife, TNO**

Le traitement initial est de 25,93 $ l'heure (soit environ 50 564 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-32-3692
Date limite : le 5 mai 2006

Directeur – Gestion de l'actif

Ministère des Travaux publics et des Services **Yellowknife, TNO**

Le traitement varie entre 53,99 $ et 77,13 $ l'heure (soit entre 105 282 $ et 150 404 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-32-3689
Date limite : le 12 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Services à la clientèle, Ministère des Ressources humaines, 3e étage, Édifice Laing, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : (867) 873-0172.

Agent comptable de consolidation

Secrétariat du Conseil de gestion financière **Yellowknife, TNO**

Le traitement est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

N° du concours : 2006-13-3694
Date limite : le 15 mai 2006

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante : Services à la clientèle, Ministère des Ressources humaines, 3e étage, Édifice Laing, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : (867) 873-0281; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le site Web : www.hr.gov.nt.ca/employment/.*
- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *Pour certains postes, on exige la vérification du casier judiciaire. Les candidats qui possèdent un casier judiciaire ne sont pas nécessairement disqualifiés.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Pour certains postes, on exige un certificat de santé.*



L'art thérapeutique

Une femme de Fort Smith surmonte la maladie en partie grâce à la peinture, la broderie et la couture.

Rebecca Martel Turcot

Marie-Christine Aubrey n'a pas décidé de se mettre à la couture en se levant un bon matin. Les circonstances de sa vie l'ont mené vers l'art de la courtepointe.

« Il fallait bien que je me garde occupée » lance Aubry « j'ai du passer trois mois dans une chaise roulante. »

Et c'est comme ça que tout a commencé. D'abord, un peu de tricots pour passer le temps; puis, une amie, le docteur Benson, l' invite au club de courtepointe de Fort Smith.

« Je me souviens la première fois que j'y suis allée, j'ai été tellement intimidée par toutes ces femmes qui connaissaient la couture, » dit Aubry. « Je me suis dit qu'elles ne me reverraient pas de sitôt. »

Heureusement, Aubrey avait le docteur Benson pour croire en elle et l'encourager à continuer. Dès la première année, Aubrey commence à exposer ses œuvres. Elle fait ses débuts à Fort Smith au musée Northern Lights.

Étonnamment pour certains, la courtepointe a d'autres fonctions que de nous tenir au chaud durant ces longs froids mois d'hiver nordiques. La vérité, c'est que l'art de la courtepointe existe depuis quelques siècles. Importé au nord par les Européens, il s'est depuis frayé une place de choix dans le cœur des citoyens de Fort Smith. Ici, le club de courtepointe existe depuis plus de 10 ans et compte une trentaine de membres. Pour Marie-Christine, cette année sera la sixième dévouée à cet art.

Ce qui charme Aubrey, c'est d'abord la précision et le côté mathématiques de la création. Puis, elle y découvre un calme et une liberté qui s'avèreront des plus rafraîchissants. Un simple regard aux œuvres d'Aubrey suffit à saisir les efforts et la créativité nécessaire à de telles réalisations.

Au cours de ces années de création, bien des événements sont venu modifier son art. D'abord inspirées par l'inconnu, ses œuvres étaient plus rigides, puis une grande épreuve, le cancer, l'a plongée dans un art tourmenté et sombre jusqu'au jour où elle décide de voir son cancer sous un jour nouveau.

Aujourd'hui on assiste à une renaissance de son style. Fidèle à elle-même, son art reflète sa rémission. Ses couleurs sont maintenant plus vives et ses oeuvres plus cocasses et imaginatifs.





Présentement, Aubrey n'a pas le privilège de vivre de son art. Elle travaille à l'hôpital de Fort Smith en tant que secrétaire médicale. Elle souhaite un jour pouvoir consacrer plus de temps à ses œuvres.

Très bientôt, en mai, l'institut du cancer d'Edmonton lancera un recueil d'art littéraire et visuel comprenant deux des œuvres d'Aubrey. De quoi démontrer l'interrelation entre sa maladie et son art.

« La courtepointe c'est comme la musique, c'est très thérapeutique, » lance Aubrey. « Ça m'a permis de m'évader et de me détendre. »

En plus de travailler, de créer, de jouer son rôle d'épouse de mère et de grand-mère, Aubrey prend le temps de s'impliquer dans des causes qui lui tiennent à cœur. Par exemple, elle sera l'invitée d'honneur du relais pour la vie de la société canadienne du cancer qui aura lieu à Fort Smith, le 9 juin prochain.

Tous ces gens qui courront pendant 12 heures sur la piste d'athlétisme inspireront peut-être Aubrey dans la création de sa prochaine courtepointe!

MOTS CROISÉS

Les mots croisés de chez nous

PROBLÈME NO 905

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3								■				
4			■							■		
5	■								■			■
6					■							
7							■					
8		■										
9					■							■
10						■						
11				■								
12									■		■	

HORIZONTALEMENT
1- Des graphistes spécialisés dans les projets d'illustration.
2- Adoucissaient par addition de sucre, de sirop.
3- Idiote. —Suça le mamelon pour y boire du lait.
4- Personnel. —Coupe en tranches minces. —Doublée.
5- En musique, partie d'une fugue. – Gamme.
6- Risquai. —Demeurera.
7- Tissu à mailles très larges. —Imprégnai de sel.
8- Haussais, donnais plus de hauteur.
9- Utiliser. —Disette, manque, pénurie.
10- Loupée, échouée. —Baissons, enfonçons.
11- Posséda. —Cliente, malade.
12- Dispositif contraceptif.

VERTICALEMENT
1- Types, hommes. —Détritus, immondices.
2- Dextérité, habileté. —Bondissement, bond.
3- Relatif. —Plaque qui protégeait le haut des cuisses.
4- Futur, postérieur.
5- Etête. —Altesse royale. —Mèche de cheveux rebelle.
6- Faire un bruit du tonnerre. –Aluminium.
7- Chiffre que l'on trouve à la fin d'un texte. – Élément du latin signifiant «lait».
8- Le bout du tibia. —Finirait, discontinuerait.
9- Paysage. —Marqué de petites taches.
10- Utile au golfeur à son départ. —Rapportons.
11- Introduiraient, pénétreraient.
12- Vedette. – Planche. – Possessif.

RÉPONSE DU NO 904

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	U	B	L	I	C	I	T	A	I	R	E
2	E	N	R	E	G	I	M	E	N	T	A	T
3	R	I	■	A	U	D	I	T	O	I	R	E
4	I	V	E	■	E	■	T	E	N	N	I	S
5	S	E	X	E	■	B	E	R	N	E	S	■
6	C	R	A	M	A	I	S	■	E	R	S	E
7	O	S	C	U	L	E	■	T	R	A	I	T
8	L	E	T	■	E	N	T	R	A	I	M	E
9	A	L	I	O	S	■	M	O	I	R	E	R
10	I	L	O	T	E	S	■	N	E	E	■	N
11	R	E	N	E	■	A	M	E	N	■	D	E
12	E	S	S	E	N	C	E	■	T	A	E	L

Horoscope

SEMAINE DU 30 AVRIL AU 6 MAI 2006

ANNIVERSAIRES :
1er mai GLENN FORD
2 mai BING CROSBY



Bélier

BÉLIER
La planète Vénus vous apporte beaucoup de nouvelles choses dans les sentiments. Vous en êtes heureux. Vous commencez un cycle pendant lequel vous aurez une grande confiance en vous.



Taureau

TAUREAU
Vous allez vers des situations où vous vous sentirez mieux qu'avant. Vous serez capable de discerner ce qui est honnête et ce qui ne l'est pas. Vous vivrez un grand épanouissement.



Gémeaux

GÉMEAUX
Votre vie matérielle est en train de changer. La planète Jupiter vous apporte de bonnes choses dans le domaine de votre vie extérieure. Vous êtes très populaire.



Cancer

CANCER
Vous allez vers des situations où vous aurez à aider votre famille. Vous serez capable d'être vigilant. Tout deviendra meilleur. Ne craignez rien.



Lion

LION
Vous pouvez avoir foi en vous-même. Plusieurs choses du passé qui ont été difficiles partent de votre vie. Vous êtes capable d'assumer ce qui vous est demandé au plan professionnel.



Vierge

VIERGE
Vous allez vers de nouveaux amis. Vous savez reconnaître ce qui vous est favorable. La planète Mercure vous donne le goût d'étudier.



Balance

BALANCE
Vous êtes dans une période extraordinaire de votre existence. La planète Uranus vous apporte des choses auxquelles vous ne vous attendiez pas. Cela vous préoccupe énormément.



Scorpion

SCORPION
Vous êtes dans une grande forme. La planète Neptune vous fait comprendre plusieurs choses d'une manière subtile. Vous êtes capable de mieux faire valoir ce que vous êtes.



Sagittaire

SAGITTAIRE
Semaine qui vous apprend à mieux compter sur vous-même. La Lune fait que vous vous sentez très bien. Vous avez besoin d'agir avec beaucoup de réflexion.



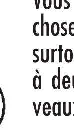
Capricorne

CAPRICORNE
Semaine pendant laquelle vous avez des préoccupations sérieuses. Vous voulez réussir dans vos entreprises. Vous aimez le contact avec les gens.



Verseau

VERSEAU
Vous êtes dans une phase de votre existence où tout est exigeant. Vous avez la possibilité de mieux comprendre ce qui se passe autour de vous. Cela vous est très bénéfique.





Poissons

POISSONS
Vous pouvez très bien ressentir les choses avec beaucoup de profondeur, surtout en ce qui concerne votre vie à deux. Vous élaborez des plans nouveaux en vue d'un voyage.